

	RDR Republican Rally for Democracy in Rwanda Rassemblement Républicain pour la Démocratie au Rwanda Ihuliro Rishingiye kuri Republika Riharanira Demokarasi mu Rwanda	
	P.O. Box 5352, Postal Station B Montréal, Canada, H3B 4P1 Phone : (514) 5723466 Email : info@rdrwanda.org	Postbus 3124 2280GC, Rijswijk, Netherlands Fax : 00(31)180633822 Phone: 00 (31) 653545763 Website : http://www.rdrwanda.org
Section Belgique	<i>Pour un Peuple Réconcilié dans un Etat de droit ; For a Reconciled People in a Rule of Law ; Duharanire Ubwiyunge bw'Abanyarwanda mu Gihugu cyubahiriza Amategeko;</i>	

Lettre ouverte à Monsieur Hervé Hasquin, Ministre-Président du Gouvernement de la Communauté française Wallonie-Bruxelles.

Bruxelles le 3 Mars 2004

Monsieur le Ministre-Président,

Nous avons été interpellés par le document « *Rwanda, 10 ans après.. du déni des droits à l'engagement citoyen* », rédigé à votre « initiative ».

Nous nous sentons interpellés, non seulement en tant que citoyens, mais aussi en tant que parents dont les enfants sont parmi les cibles de cette publication. Notre souci est donc de fournir au lecteur une autre approche de ce dossier oh! combien complexe, tout en ne prétendant nullement détenir le monopole de la vérité.

Monsieur le Ministre-Président,

L'idée de faire la lumière sur un drame qui a peut être défiguré de façon irrémédiable l'image du Rwanda est en soi louable. Les jeunes générations doivent en effet être édifiées sur tous les tenants et aboutissants de ce dossier, afin que plus jamais cela n'arrive. Mais pour se faire, ils ont droit à une information de qualité, débarrassée de tout esprit partisan et dispensée en toute objectivité, ce qui n'est malheureusement pas le cas au travers de certains passages de ce document et à la lecture de la bibliographie.

Les sources d'informations

A force de voir les images de la tragédie rwandaise, il est devenu presque un tabou de tenter d'expliquer comment on en est arrivé là, car pour certains, ce qui est arrivé est inexplicable et toute tentative de l'expliquer relève du révisionnisme.

Mais si on veut vraiment faire une réflexion sur ce qui devrait être fait pour qu'une telle horreur ne puisse plus se reproduire, on ne peut pas faire l'économie d'une telle rétrospective.

L'histoire du drame qui a conduit au génocide rwandais ne date pas d'avril 1994, mais d'octobre 1990 (voir même plus loin). Depuis cette époque, deux protagonistes, le FPR et le gouvernement rwandais se sont livrés à une guerre sans merci, avec des débordements que tout le monde connaît.

Depuis, l'opinion tant nationale qu'internationale s'est rangée en deux camps, celui de ceux qui étaient favorables à la thèse du gouvernement et celui qui était plus favorable au FPR. Le génocide ayant eu lieu dans la continuité de ce conflit, deux thèses s'affrontent donc et pour tirer son épingle du jeu, il faut essayer de faire la synthèse des explications des uns et des autres.

Avec tout le respect que nous devons à votre initiative, il apparaît clairement que le document s'est largement inspiré des travaux et pensées de personnalités dont l'impartialité n'a pas toujours été exemplaire, loin de là.

Ainsi par exemple, au sujet de Yolande Mukagasana, le journaliste Jean-Marc Ducarin de *Jeune Afrique* (6 au 12 juillet 1999, p. 52) écrit: «*Partiel, son témoignage devient partiel et tend à exonérer la rébellion tutsie de sa part de responsabilité dans l'engrenage implacable qui transforma le Rwanda en annexe de l'enfer* ». Quant aux contenus de ses livres, il fait remarquer, à juste titre : «*A force de battre et de rebattre les cartes de manière à laisser penser que les assassins se recrutent dans un seul camp, Yolande Mukagasana et Patrick May s'égarer dans une vision manichéenne des causes et des effets du conflit rwandais. Ils font la part trop belle au cliché du "FPR investi du rôle de libérateur". La vérité n'y trouve pas son compte et oblige à lire entre les lignes* ».

Cette absence de diversité de sources d'information est donc de nature à dérouter une opinion publique belge, déjà fort malmenée par l'ampleur de la tragédie au cours de laquelle des Casques Bleus belges ont perdu la vie.

Les contre-vérités

D'entrée de jeu, la préface de l'ambassadeur du Rwanda à Bruxelles est truffée d'une certaine récupération. Fidèle à la ligne idéologique du FPR, le diplomate cherche à culpabiliser tout le monde et à présenter le FPR comme le seul « monsieur propre » dans cette tragédie.

S'il est vrai, pour ne citer que ce fait, que le retrait des casques bleus de la MINUAR et les pressions néfastes exercées par la Belgique pour obtenir ce retrait sont déplorables, il ne faut pas oublier que le FPR lui-même avait réclamé le départ de toutes forces étrangères, faute de quoi elles seraient considérées comme « forces hostiles ». Les communiqués de presse diffusés par les représentants du FPR à Bruxelles et à Paris au lendemain de l'assassinat du président Habyarimana sont assez clairs à ce sujet. Le FPR avait en effet donné un délai de 3 jours et certains gouvernements européens pris de court (le gouvernement italien par exemple) ont bataillé dur pour obtenir un délai de quelques jours supplémentaires afin de rapatrier leurs ressortissants.

Cela dit en passant, le document aurait gagné en crédibilité s'il avait été préfacé par une personnalité neutre, exempte de tout soupçon.

Poursuivant sur cette lancée, la contribution de M. Alain Verhaagen cristallise à lui seul toutes les insuffisances de ce document.

1. L'auteur prétend que la « *chasse à l'homme* » aurait commencé avant « *l'annonce à la radio de la mort du président* » et s'appesantit sur l'hypothétique rapidité de la

mise en place du gouvernement « *autoproclamé* ». Ce qui est loin de la vérité. S'agissant précisément de la mise en place du gouvernement, les tractations auxquelles ont été associés les représentants de la MINUAR ont duré deux jours et le gouvernement n'a été proclamé que le 09/04/1994. Par contre, selon les propos de l'ex-ministre FPR de l'intérieur, feu Seth Sendashonga, qui était le plus haut responsable politique du FPR à Kigali au moment de l'assassinat du Président Habyarimana, tout de suite après la chute de l'avion, le chef du bataillon du FPR basé au CND (Parlement rwandais) a tout de suite déclaré qu'il s'agissait de l'avion de Habyarimana et a fermé les grilles du bâtiments, obligeant même le représentant de la Croix Rouge Internationale à y passer une partie de la nuit. Nous laissons à chacun le droit de tirer ses conclusions.

2. De là à faire une très grave accusation selon laquelle les « *durs n'auraient pas hésité à envisager le sacrifice de leur chef si celui-ci les lâchait, ce qui venait précisément de se faire en Tanzanie* », l'auteur n'y va pas par quatre chemins.

Depuis dix ans, plusieurs thèses sur l'assassinat de Habyarimana s'affrontent. Mais avec le temps, celle de « *durs* » du régime perd plutôt du terrain au vu de la suite des événements. Même le président Kagame lui-même a fini par mettre en doute cette piste !

Pour l'information du lecteur, le communiqué de la fameuse réunion de Dar Es Salaam où Habyarimana aurait « *lâché* » les « *durs* » de son régime existe et peut être consulté au besoin. A sa lecture, on se rend compte que les prétendus concessions qu'y aurait faites Habyarimana ne sont que des pièces d'une certaine imagination très fertile. Rien de tel n'y figure et aucune source ayant participé à la réunion n'a dit le contraire.

Par ailleurs, si la piste des « *durs du régime* » avait la moindre crédibilité, le FPR aurait sans doute sauté sur la manne et réclamé une enquête indépendante sur cet assassinat, ce qui est loin d'être le cas. Aujourd'hui, ce sont plutôt ces « *durs* » qui sont demandeurs d'une telle enquête alors que personne d'autre ne semble s'y intéresser. Voilà une autre matière à réflexion.

3. L'auteur parle aussi du refus de négociation par le régime de Habyarimana, qui aurait poussé le FPR à envisager une lutte armée.

S'il est vrai que la question des réfugiés n'a pas été gérée de façon la plus optimale possible, il est injuste d'en imputer tout le poids au régime. Tout d'abord, il est faux de parler de refus de négociation.

Dès les années septante, des négociations ont eu lieu avec le gouvernement ougandais en vue d'une solution pour le rapatriement des réfugiés qui se trouvaient dans ce pays. L'arrivée du dictateur Idi Amin au pouvoir a bouleversé la donne. En effet, au lieu de faciliter le dialogue, Idi Amin a commencé à armer les réfugiés, a fait revenir en Ouganda l'ancien roi qui avait été expulsé par le régime de Milton Obote et a commencé à agiter le spectre d'un retour par la force pour se venger contre une hypothétique sympathie du gouvernement rwandais envers l'ex-président Obote.

Dès l'arrivée au pouvoir du président Museveni en 1986, les négociations ont repris en commission mixte, avec la participation de l'OUA, du HCR et même des réfugiés eux-mêmes. Ces négociations ont abouti en 1989 à la signature d'un accord qui n'a jamais été

appliqué, à cause des blocages du FPR, qui y voyait là un sabotage à son option militaire. Le HCR en est témoin.

Des approximations.

Contrairement à ce qui est mentionné dans ce document, les négociations avec le FPR n'ont pas commencé après la mise en place du gouvernement à base élargi de 1992, mais bien avant.

Dès le déclenchement des hostilités, des négociations ont eu lieu à Kampala en Uganda, à Gbadolité en RDC, en Tanzanie et même en Europe. Le gouvernement belge a d'ailleurs encouragé ces dernières.

De même, vouloir à tout prix imputer les blocages dans la mise en place des nouvelles institutions prévues par l'accord d'Arusha au clan Habyarimana, relève d'un acharnement. En effet, la pierre d'achoppement a été plutôt le refus du FPR d'accepter la présence du parti CDR, à la fois pour des raisons idéologiques et politiques. Le parti CDR¹ aurait en effet brouillé les calculs politiques et empêché la mise en minorité du parti MRND.

D'ailleurs, à la veille du 06 avril 1994, toutes les missions diplomatiques des pays observateurs aux accords d'Arusha, y compris celle de la Belgique, avaient rendu public à Kigali un communiqué de presse qui demandait au FPR² d'accepter la représentation du parti CDR. Ce que le FPR avait refusé.

Dans une interview accordée au chercheur français Christophe VINCELET³, l'ex-commandant adjoint des forces de la MINUAR, le colonel en retraite belge, Luc Marchal minimise avec raison l'opposition du clan MRND aux accords d'Arusha. Selon lui, le MRND s'était rendu compte qu'il avait plutôt intérêt à accepter au plus vite la mise en place des institutions de transition, devant conduire aux élections générales. En effet, des élections partielles qui avaient eu lieu sous supervision internationale dans la zone démilitarisée, et ce malgré l'intimidation du FPR, avaient consacré le MRND comme le grand vainqueur.

Le grand perdant en cas d'élection était plutôt le FPR dont l'image restait marquée par les massacres opérés dans les zones sous son contrôle.

Autre approximation malveillante, le fameux document sur l'identification de l'ennemi attribué aux FAR.⁴

Contrairement à ce qui est écrit, l'état major des FAR n'a d'abord rien déclaré du tout, il s'agit d'une fuite d'un document de travail dont on a édulcoré le contenu. En effet, si le document dit que l'ennemi recrute parmi les Tutsi nostalgiques qui veulent prendre le pouvoir par la force et l'opposition, le même document dit plus loin qu'il ne faut pas faire l'amalgame entre l'ennemi et ceux qui veulent prendre le pouvoir par des moyens démocratiques. Le document existe au TPIR, il ne parle nulle part des «*Tutsi et Hutu adversaires du régime*». La différence est de taille.

Le fait pour une armée en guerre de définir l'ennemi n'a rien de criminel en soi. Ce qui l'est plutôt est d'amputer une partie d'un document qui n'était au départ même pas destiné à la

¹ Coalition pour la Défense de la République, parti résolument hostile à la domination du FPR.

² Front Patriotique Rwandais, formation politique du président Kagame.

³ Christophe VINCELET, La mort des dix casques bleus belges à Kigali. Le belgocentrisme dans la crise rwandaise, Paris, Ed. L'Harmattan, 2004, ISBN 2-7475-4863-5.

⁴ Forces Armées Rwandaises.

consommation publique, dans le but de l'édulcorer à des fins politiques. Des militaires belges appelés à la barre au TPIR d'Arusha n'ont d'ailleurs pas démenti ces propos.

Des rumeurs

Un document d'une telle ambition doit se garder de colporter des rumeurs. Il doit relever des faits.

Le document parle sans aucune nuance des « *interahamwe qui ont été levés à raison de 200 hommes dans chacune des 150 communes du pays* », soit 30000 au total ! Ce n'est ni moins ni plus qu'une affabulation. Même l'opposition intérieure, qui n'a pourtant rien épargné pour discréditer Habyarimana, n'a jamais avancé ces chiffres. Au plus fort de la campagne médiatique de l'opposition, l'ex-ministre des affaires étrangères avait parlé de 3000 interahamwe, ce qui avait d'ailleurs suscité des remous jusque dans son propre parti MDR parce qu'on jugeait l'information fantaisiste.

De plus, avec l'avènement du multipartisme, certains bourgmestres dans le sud du pays étaient passés dans l'opposition au MRND. Pourquoi auraient-ils levé sur leur territoire, pour le compte d'un parti contre lequel ils luttent, des Interahamwe ? L'autre question à se poser est de savoir avec quels moyens le parti MRND aurait pu entretenir une armée de 30000 interahamwe, du moment qu'il n'avait plus les rênes du pouvoir en 1992.

La justice

S'il y a un point sur lequel tous les rwandais sont d'accord, c'est que les auteurs du génocide rwandais, qui a fait aussi beaucoup de victimes Hutu, soient poursuivis et jugés. Mais le FPR est mal placé pour faire justice, car il a sa propre responsabilité dans ce qui est arrivé. En faisant obstruction à la présence internationale et en refusant tout arrêt des hostilités militaires dans un climat d'extrême tension ethnique et de vacance de pouvoir, le FPR porte une responsabilité historique dans le génocide.

Le FPR doit cesser ses ingérences dans le fonctionnement du TPIR, mandaté par la communauté internationale pour juger les auteurs des crimes de guerre, de génocide et de crimes contre l'humanité commis par tous les partis en conflit. Faute de quoi il y aura la justice du vainqueur. La campagne actuelle contre le TPIR pour avoir acquitté des prévenus, ce qui est de son droit, atteste de la duplicité du régime.

Monsieur le Ministre-Président,

Dix ans après le génocide rwandais, les plaies ne sont toujours pas cicatrisées, parce qu'il n'y a pas eu de véritable politique de réconciliation nationale.

Plutôt que d'attiser les tensions au nom d'un travail de mémoire mal mené, les amis du Rwanda ne devraient-ils pas travailler à la réconciliation nationale ?

Dans cet esprit, la parole devrait être donnée à tous les acteurs de la crise rwandaise, sans discrimination aucune, de façon à faire jaillir toute la vérité. Car si « oublier le passé c'est lui permettre de revenir », ne pas tirer les leçons du passé peut aussi lui permettre de revenir.

Que donc le dixième anniversaire du génocide rwandais soit plutôt une occasion d'un large débat national sur les responsabilités de tout un chacun. C'est de loin plus gratifiant.

Dr Jean Baptiste Butera,
Président du RDR, Section Belgique.

Se